



Par le Docteur  
Christophe Bulliot  
Vétérinaire,  
consultant exclusif Nac

Les petits mammifères de compagnie font souvent l'objet d'intoxications en raison de leur gourmandise naturelle les conduisant à goûter tout ce qui peut leur tomber sous la dent. Ils ont par ailleurs perdu la capacité de reconnaître le toxique du comestible, qui permet à leurs cousins sauvages de se préserver.

© Christophe Bulliot



► Furet abattu après une intoxication, et perfusé.

# Les intoxications chez les petits mammifères de compagnie

## L'origine des intoxications

Les intoxications sont secondaires à l'ingestion de plantes, de médicaments, de produits chimiques, de produits alimentaires, de substances illicites. On observe parfois des intoxications par inhalation de

produits (aérosols, insecticides, parfums d'intérieur, etc.) ou par simple contact avec la peau ou les yeux (peinture, white spirit, etc.). Prenez donc toutes les précautions pour laisser hors de portée de vos compagnons toutes ces substances, sans jamais sous-estimer leur capacité à se faufiler partout, à grimper, bref à se trouver là où on ne les attend pas ! Attention : lors des sorties dans le jardin, choisissez un emplacement ne comportant aucune plante non comestible (attention également aux feuilles d'arbre qui pourraient y tomber) et qui ne soit pas traité. Le terrain doit être « bio » et « sûr ».

## Les symptômes et les conséquences d'une intoxication

Lors de contact avec la peau ou les yeux, on peut observer un gonflement des muqueuses ou de la peau, un poil dressé, des plaques rouges ou des boutons d'apparition très brutale.

Lors d'inhalation d'une substance toxique, une gêne respiratoire s'installe rapidement.

Lorsqu'un produit est ingéré, deux cas de figure se présentent :

■ soit il n'est pas assimilé par la paroi du tube digestif et il ressort ainsi par voie fécale sans avoir réellement pénétré dans l'organisme et en ayant exercé son action toxique uniquement dans le tube digestif (vomissement chez le furet, diarrhées),

■ soit il est assimilé au niveau digestif et entre ainsi dans l'organisme. Le premier organe traversé est le foie d'où un risque d'insuffisance hépatique. La substance toxique passe ensuite dans la circulation sanguine et transite dans l'ensemble de l'organisme où elle exerce son action délétère, notamment au niveau des

## Les règles d'or pour gérer une intoxication

- Avoir à disposition les coordonnées d'un vétérinaire et d'une clinique bien équipée.
- Avoir les coordonnées d'un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.
- Idem pour les vacances, avoir le dossier médical de son animal avec soi.
- Rester calme et ne pas aggraver le cas en essayant de faire avaler à l'animal autre chose sans avis médical.
- Sécuriser votre compagnon (retirez l'agent toxique, rincer la bouche si l'ingestion vient de se faire, rincer les yeux ou la peau en cas de contact).
- Donner au vétérinaire toutes les informations utiles au téléphone (nature du produit, quantité ingérée, moment présumé de l'ingestion) et partir en urgence vers la clinique.



► organes vitaux (cerveau, cœur et poumons). On peut donc parfois observer des tremblements, des convulsions, un animal tournant en rond ou ayant des pertes d'équilibre. L'élimination de la substance se fait ensuite soit en étant relarguée dans le tube digestif, soit via les urines d'où un risque pour la fonction rénale. Très vite, l'animal tombe en léthargie et en hypothermie.

Une intoxication peut être à l'origine de séquelles parfois incompatibles avec une vie décente pour votre compagnon. L'euthanasie pourra malheureusement être envisagée.

### Que faire en cas de suspicion d'intoxication ?

■ Si votre compagnon a ingéré une substance dont vous ne savez rien et qui pourrait s'avérer toxique, contactez votre vétérinaire au plus vite. Ayez également avec vous les coordonnées d'une clinique bénéficiant d'un service de garde pour les nuits, les dimanches et les jours fériés, car cette mésaventure arrive souvent quand on s'y attend le moins. Ces derniers connaissent le pouvoir toxique ou non de la substance ingérée. Ils vous donneront les premières directives en attendant votre arrivée ou se mettront en contact avec le centre antipoison vétérinaire (CNITV).

■ Vous devez également connaître les symptômes évocateurs d'une intoxication et si vous les observez chez votre compagnon, recherchez rapidement dans son environnement ce qui aurait pu être ingéré. Contactez votre vétérinaire en urgence comme précédemment. Ne

faites rien avaler à votre petit mammifère sans avis médical car certaines substances risquent d'optimiser l'absorption du toxique par le tube digestif et donc d'augmenter son pouvoir toxique.

■ Si vous surprenez votre compagnon en train d'ingérer un produit, retirez-lui rapidement et rincez lui la bouche pour éviter qu'il n'ingère les restes de produit s'y trouvant (attention aux fausses routes). Dans le cas d'un furet, saisissez-le fermement par la peau du cou et placez-le de profil, la gueule sous le robinet d'eau, il ouvrira la gueule et mâchonnera mécaniquement, ce qui permettra d'éliminer les résidus de produits toxiques. Dans le cas d'un lapin ou d'un rongeur, enveloppez le dans une serviette éponge en laissant juste la tête ressortir, inclinez son corps à 45°, tête vers le bas, et instillez très rapidement de l'eau dans la bouche à l'aide d'une seringue de 20 ml. Sa capacité d'ingestion dépassée par ce volume, il n'aura pas le réflexe de déglutir et l'eau ressortira de sa bouche ainsi nettoyée.

■ Dans le cas de contact avec la peau ou les yeux, rincez la zone à l'aide de sérum physiologique, voire d'eau, pour éliminer tout résidu de produit dont l'action persisterait en cas contraire.

■ En toxicologie, trois grandes questions se posent : À quoi ? À quelle dose ? Depuis quand ? Et un grand principe s'affirme : tout est toxique, cela dépend de la dose ! Essayer de donner le maximum d'informations à votre vétérinaire pour aider à la gestion de l'intoxication. Munissez-vous par exemple des notices des médicaments ingérés accidentel-

lement et connaissez le poids de votre compagnon de façon à ce que lors de l'appel téléphonique, la dose ingérée soit estimée en fonction de son poids.

■ En cas de convulsions, tenez votre compagnon contre vous durant le trajet ou dans une cage que vous aurez préalablement capitonnée avec des serviettes-éponge pour éviter les chocs.

■ La gestion des intoxications en clinique dépend de l'identification de l'agent toxique et de la rapidité de la prise en charge du patient. Malheureusement, il n'est pas possible de faire vomir les petits mammifères de compagnie comme c'est le cas pour le chien et le chat, et donc de leur faire rejeter un produit venant d'être ingéré. Dans le cas du furet, son transit digestif est tellement rapide (3 heures) que le temps qu'il soit pris en charge en clinique, l'agent toxique a déjà transité dans son tube digestif et ne peut plus être ainsi évacué. Si l'agent est connu, il peut exister un traitement spécifique, c'est-à-dire un antidote. Ce dernier n'est pas toujours à disposition en clinique et il faut parfois demander l'assistance d'une pharmacie ou d'un hôpital. Si l'agent n'est pas connu, un traitement est mis en place en fonction des symptômes observés (protecteurs digestifs, anticonvulsivant, assistance respiratoire, etc.) et en vue d'accélérer l'élimination du toxique par l'organisme (perfusion, laxatif). Dans beaucoup de cas, et si l'absorption est récente, il convient de faire ingérer au patient du charbon végétal qui absorbe beaucoup de toxiques, ainsi que de l'huile de paraffine pour en accélérer l'élimination. ■

Photos : Christophe Bulliot



► Laurier.

► Ficus.

### Les principaux agents toxiques

- **Certaines plantes :** muguet, laurier, fougère, jonquille, primevère, peuplier, pin, sapin, if, yuka, orchidée, etc.
- **Certains médicaments :** antidépresseur, pilule contraceptive, anti-inflammatoire, antibiotique, etc.
- **Certains produits chimiques :** pesticides et insecticides dans leur contenant ou sur les plantes, détergent, tue-limace, raticide, etc.
- **Certains produits alimentaires :** alcool, chocolat, etc.
- **Certaines substances illicites :** cannabis, etc.